

REGION BRUXELLES CAPITALE — COMMUNE D'ETTERBEEK

REGULARISATION DU SITE EVENEMENTIEL DE L'ALBERT HALL BRUSSELS ET AJOUT D'UN PLANCHER SUPPORT DE GROUPE DE VENTILATION INT.

Chaussée de Wavre 649-651 et Avenue Eudore Pirmez 9
Chaussée de Wavre 653-655
à 1040 Bruxelles

cadastré 21363B0384/00K002 et /00R003

MAITRE DE L'OUVRAGE : [redacted]

ARCHITECTE :
MODULXZ - ARCHITECTES
P. van de KERCHOVE, H. CRISPIN & D. TOUSSAINT
avenue Emile Van Becelaere, 28B à 11700 Bruxelles
T: +32 475 52 34 00
denis.toussaint@modulxl.be

ACOUSTIQUE :
ASM ACOUSTICS srl
Naïma GAMBLIN et Théo Saclier
rue du Serpentin, 33 à 1050 Bruxelles
T: +32 2 203 33 75
info@asm-acoustics.be

INGENIEUR TECHNIQUES SPECIALES :
EWA ENGINEERING
Frédéric OLEKSANDROW
boulevard du Souverain, 24 à 1170 Bruxelles
T: +32 479 70 25 40
ifol@ewa.engineering

RESPONSABLE PEB :

CONSEIL PREVENTION INCENDIE :
DELTA GC
jean-François CADORIN
9d Emile de Laveleye, 40 à 4020 Liège
T: +32 04 341 34 88
jfc@delta-gc.be

ENTREPRENEUR

COORDINATION SECURITE SANTE :

Indice	DATE	MODIFICATION

REMARQUES IMPORTANTES :

Toutes les cotes sont indiquées en cm et données à titre indicatif. L'entrepreneur vérifiera toutes les cotes et prévviendra l'architecte de toute erreur ou omission.
Sauf avis contraire au METRE DESCRIPTIF, les travaux seront exécutés aux conditions des cahiers généraux des charges du C.S.TC, C.N.C et de la F.A.B.
Toutes les poutres métalliques, ouvrage en béton ou autres sont à calculer par un ingénieur civil aux frais du maître d'ouvrage.
Les fondations seront réalisées sur bon sol et hors gel.
L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas nuire aux constructions voisines.

Phase : **PERMIS D'URBANISME**

Plan : **002**

Objet :

PLAN D'IMPLANTATION
SITUATION DE FAIT et PROJETEE

Echelle : 1/200°

Dossier : **2303 PHD / 06**

Date : **01 / 07 / 2026**